



RELEVÉ DES ABATTAGES DE BESTIAUX

Juillet– décembre 2006



	<p>CONFIDENTIEL UNE FOIS REMPLI</p> <p>Renseignements recueillis en vertu de la Loi sur la statistique, Lois révisées du Canada, 1985, chapitre S19.</p> <p>If you prefer this questionnaire in English, please check here</p> <p style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></p>
--	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Prière de corriger toute erreur dans le nom ou l'adresse

L'objet de cette enquête est de recueillir le nombre d'animaux abattus sans inspection fédérale ou provinciale. Ces renseignements aident à mesurer la production à la ferme, consommation par personne des viandes et la préparation du bilan des bestiaux. Les organisations agricoles, les gouvernements, les entreprises privées et les instituts de recherche se servent des données pour établir des programmes des recommandations et préparer des présentations.

Les résidents du Nouveau-Brunswick, veuillez noter :

Pour éviter la répétition de demandes après des répondants, la présente enquête est menée en vertu des accords de collaboration prévoyant le partage des renseignements conclus en conformité avec :

- *L'article 12 de la Loi sur la statistique avec le Ministère de l'agriculture et de l'aménagement rural du Nouveau-Brunswick.*

Déclarez tous les animaux abattus durant les derniers 6 mois.

Inclure tous les animaux abattus pour le compte d'autrui.

NE PAS inclure les animaux abattus pour propre compte dans d'autres abattoirs.

Les renseignements fournis sur les abattages demeure strictement confidentiels.

ESPÈCE	ANIMAUX ABATTUS No.
BÉTAIL.....	
VEAUX.....	
MOUTONS.....	
AGNEAUX.....	
PORCS.....	

Épargnez-nous des frais de poste additionnels. Remplissez et retournez ce questionnaire aussitôt que possible.